

QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON
M.R.C. DE MONTMAGNY

RÉSOLUTION NUMÉRO 21-11-2024

CALENDRIER DES SÉANCE 2025

RÉSOLUTION ADOPTÉE lors d'une session ordinaire du conseil municipal de la Municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, M.R.C. de Montmagny, tenue le 4^e jour de novembre 2024 à 19 heures 30, dans la salle municipale, à laquelle assemblée étaient présents :

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT: MATHIEU THERRIEN

LES MEMBRES DU CONSEIL:

Michel Desjardins

Rémi Laprise

Dominique Bernard

Linda Paré

Tous membres du conseil et formant quorum.

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence, il est proposé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU ;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025, à moins de changement, qui se tiendront les lundis ou mardis ou mercredis et débiteront à 19 h 30.

Lundi 6 janvier	Lundi 3 février
Lundi 3 mars	Lundi 7 avril
Lundi 5 mai	Lundi 2 juin
Lundi 7 juillet	Lundi 4 août
Mardi 2 septembre	Lundi 1 ^{er} octobre
Lundi 10 novembre	Lundi 1 ^{er} décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit les municipalités. Adoptée à l'unanimité des conseillers. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME DE LA RÉSOLUTION
Le 7 novembre 2024

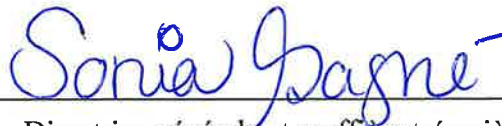

Mathieu Therrien, maire suppléant


Sonia Gagné, Directrice générale et gref,-trés.

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Sonia Gagné, directrice générale, greffière-trésorière, de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil, ce 22^e jour du mois de novembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^e jour du mois de novembre 2024.



Directrice générale et greffière trésorière